

N° 2024-01

**ARRETE PROCEDANT A LA NOMINATION D'UN MEMBRE DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Frédéric DUCHÉ, Maire de la commune des Andelys,

Vu l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu les articles R.123-11, R.123-12 et R.123-15 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 26 mai 2020 fixant à 16 le nombre d'administrateurs du CCAS ;

Vu l'arrêté procédant à la nomination des membres du Conseil d'administration du 30 juin 2020,

Vu la démission de M Thomas LERAT – Directeur Dame-Est ADAPEI 27 en date du 29 novembre 2023

Vu la proposition faite par M. Thomas LERAT de nommer Mme Géraldine RÉQUILLARD – Directrice adjointe Dame-Est ADAPEI 27 en remplacement,

ARRETE

Article 1 : Est nommé membre du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale :

- Mme Géraldine RÉQUILLARD, en qualité de représentant des associations de personnes handicapées du département (DAME-Est – ADAPEI27)

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 3 : Conformément à l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles, la durée du mandat des membres nommés par le Président est la même que celle du mandat des administrateurs issus du Conseil Municipal.

Article 4 : Le présent arrêté sera notifié à la personne concernée.

Article 5 : Le Directeur du CCAS de la Commune est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à la ville des Andelys, le 20 mars 2024

Le Président

Frédéric DUCHÉ

